



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2023_14
MANDAT D'ETUDES AVEC ALTER CITES – REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE
BOURG OUEST DE CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 1er mars 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) : 4
Votants :.....33

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JAMIN Grégoire, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, CHATILLON Jean-Yves, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à LÉZÉ Maryline,
LETHIELLEUX Jean-Michel a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves,
CHABIN Nathalie a donné pouvoir à THEPAUT Michel,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, PAULY-MOREAU Noémie,
MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, BOURRIER Alain, LEOST Marie-Hélène,
FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

Secrétaire de séance :

Tony BRIAND

DELIBERATION N°DCM2023_14
Mandat d'études avec ALTER Cités – Requalification de l'entrée de bourg ouest de Châteauneuf-sur-Sarthe

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La commune Les Hauts-d'Anjou est signataire depuis juin 2021 d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cette convention, engage la commune et son EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) à l'échelle de ses polarités, dans la mise en œuvre d'actions permettant la prise en compte de l'ensemble des enjeux de revitalisation et réaménagement de l'espace public.

Dans un même temps, la commune a été retenue dans le dispositif Petite Ville de Demain (PVD) lui donnant ainsi les moyens de mettre en œuvre ses ambitions territoriales.

L'entrée de ville ouest de Châteauneuf sur Sarthe présente d'importants enjeux en matière d'aménagements urbains. Le site de l'ancien Super U en reconversion ainsi que le regroupement de l'essentiel des équipements scolaires et sportifs impliquent de repenser l'aménagement de l'espace public et permettent d'envisager en complément de ces aménagements une opération d'habitat.

Aussi, depuis le début de l'année 2022, la commune des Hauts-d'Anjou travaille avec l'appui de partenaires privés et institutionnels à l'élaboration d'une stratégie d'aménagement sur le secteur précité.

L'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement a été confié au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et bureau d'étude CLAP en début d'année 2022 permettant d'établir un état de lieux et de définir des orientations programmatiques.

Dans le cadre de cette étude, les établissements scolaires, le service maîtrise d'ouvrage du Département, les commerçants ainsi que le service transport de la Région ont été rencontrés et associés.

Des aménagements provisoires ont par ailleurs été réalisés afin d'apaiser immédiatement l'impasse du gymnase. Ces derniers ont permis de tester des aménagements et d'intégrer au schéma directeur des prescriptions fiabilisées.

Le schéma directeur d'aménagement finalisé a été présenté et approuvé en conseil municipal le 20 décembre 2022.

Les études pré-opérationnelles sont à présent à engager pour consolider techniquement le projet, structurer son phasage et fiabiliser son bilan financier.

Le projet de requalification d'entrée de bourg ouest de Châteauneuf-sur-Sarthe fait partie des projets identifiés dans la convention de programmation opérationnelle entre Les Hauts-d'Anjou et ALTER Public.

Dans le cadre de ce mandat d'études, l'objet de la mission d'ALTER Cités sera de faire procéder, au nom et pour le compte de la commune, à la réalisation des études préalables nécessaires avant la requalification des espaces se trouvant au sein du périmètre d'opération.

DELIBERATION N°DCM2023_14

MANDAT D'ETUDES AVEC ALTER CITES – REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG OUEST DE CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE

Elle assurera une mission de coordination et de pilotage de l'ensemble des études confiées à des tiers. Elle pourra, le cas échéant, engager une phase de concertation avec la population.

ALTER Cités sera chargée d'établir un pré-bilan prévisionnel de l'opération et de proposer un calendrier prévisionnel global.

Plus généralement, l'objet de la mission d'ALTER Cités sera d'assister la collectivité dans la définition des modalités juridiques, financières et administratives nécessaires au déroulement de l'opération.

Le bilan prévisionnel des études annexé au mandat fait état d'un montant maximum de 68 000 € HT auquel s'ajoutera la rémunération d'ALTER Cités de 10 000 € HT.

En vertu de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique, le présent mandat d'études sera conclu directement entre la commune Les Hauts-d'Anjou et la société ALTER Cités.

Au terme du mandats d'études et après intégration des Hauts-d'Anjou au capital d'ALTER Public, la commune actera les modalités des suites à donner au projet afin d'entrer en phase opérationnelle soit par signature d'un mandat de travaux ou d'une concession d'aménagement.

En outre, la commune étant libre de mettre un terme aux projets à la fin des études de faisabilité, le projet pourra être abandonné sans pénalités financières pour Les Hauts-d'Anjou.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.300-3 ;

Vu le code civil, notamment ses articles 1984 et suivants ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire,

Vu la labellisation des Hauts-d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de Demain par la Préfecture de Maine-et-Loire le 11 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022 approuvant l'engagement d'une étude de programmation et l'élaboration d'un schéma directeur du CAUE,

Vu la délibération en Conseil Municipal du 20 décembre 2022 approuvant le schéma directeur du CAUE,

Vu la délibération de cette même séance actant la signature de la convention de programmation opérationnelle relative à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement à l'échelle de la commune nouvelle,

Considérant la nécessité de recourir à un mandat d'études préalables à la réalisation du projet d'aménagement susvisé,

DELIBERATION N°DCM2023_14

MANDAT D'ETUDES AVEC ALTER CITES – REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG OUEST DE CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le mandat d'étude à conclure avec ALTER Cités relatif à la Requalification entrée de bourg ouest de Châteauneuf-sur-Sarthe ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à le signer ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 10 mars 2023

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 mars 2023

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 10 mars 2023

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de la Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.